

Prouver un recel successoral

Par **Colette85**, le 30/04/2019 à 21:18

Bonjour.

mon père s est suicidé lorsqu il s est rendu compte qu il avait été manipulé mentalement et surtout financièrement pendant 12 ans.

Sa femme ignore tous nos appels et nous refuse l accès au domicile de notre père.

elle a été vu à plusieurs reprises par les voisins en train de vider la maison.

Mon père nous a laissé un listing par mail des meubles qu il avait payé avec 90 photos. Nous avons pu récupérer une partie des factures.

nous avons un constat d huissier qui mentionne la pose d un cadenas sur le portail nous empêchant donc d accéder à la maison.

Nous avons bientôt rdv avec notaire, commissaire priseur et notre huissier pour l inventaire. Nous pensons donc que nous ne retrouverons pas tous les meubles/électroménager.....

est ce que vous pensez que l on pourrait obtenir une accusation pour recel de succession à son encontre ?

Nous avons un référé en cours mais les délais de justice sont très long. De plus, elle refuse de restituer les voitures. Et bijoux.

merci pour votre aide.

colette

Par **Colette85**, le 30/04/2019 à 21:21

Mon père avait réalisé un testament déshéritant sa femme. Et nous pouvons prouver via des mails avec son banquier, sa détresse face aux dépenses incontrôlées de sa femme.